

**LES FUSTES D'OLT**

EI PIERRE MERIGUET

73, route de Croix de Rigal

46140 SAINT VINCENT RIVE D'OLT

FRANCE

fustedolt@yahoo.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR-99453459810

N° SIRET : 45345981000017

Claire PICON

420, route du Bondoire

46140 SAINT VINCENT RIVE D'OLT

FACTURE N° 25-03-50

Le samedi 29 mars 2025

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Fabrication et mise en place de boxs 4 murs en ossature bois					
	BOX gauche					
	Mur ossature bois exterieur droit 120x45mm, cadence 600mm, hauteur 2400mm compris assemblages et contreventement OSB 9mm agrafé, fibre de bois 120mm et film pare vapeur	17,00	48,00 €	10,00	816,00 €	
	Box Droit					
	Mur ossature bois exterieur droit 120x45mm, cadence 600mm, hauteur 2400mm compris assemblages et contreventement OSB 9mm agrafé , fibre de bois 120mm et film pare vapeur	17,75	48,00 €	10,00	852,00 €	
	Plancher					
	Plancher solives bois massif 220x45 cadence 500mm compris OSB3 18mm, vis, agrafes	13,25	56,00 €	10,00	742,00 €	
	Murs et Plafonds					
	Fourniture et pose de panneaux OSB3 12mm pour murs et plafonds	48,25	15,00 €	10,00	723,75 €	

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 3 447,13 € à payer le : 29/03/2025 (paiement comptant).

Total HT	3 133,75 €
TVA (10 %)	313,38 €
Total TTC	3 447,13 €

Coordonnées bancaires : CREDIT MUTUEL

IBAN : FR76 1027 8022 5000 0200 2670 122

BIC/SWIFT : CMCIFR2A

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.